

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN149

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 4 QUINQUIES

Au début de l'alinéa 4, substituer à la référence : "III", la référence : "I".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.